

# Règlement 2018

La Ronde des Vignes est une Randonnée pédestre et VTT ouverte aux hommes et femmes, licenciés ou non. En famille ou entre amis, vous découvrirez les sentiers de l'Entre deux mers autour de Quinsac.

Parcours pédestres de 12.24.30 kms.

Parcours VTT de 24.30.48 kms.

Cette matinée sera agrémentée:

- de balisage sur les circuits
- de ravitaillements à l'arrivée et sur le parcours.
- de l'apéritif et du plateau repas offerts sur remise du dossard à l'arrivée.
- de nombreuses récompenses.

La RONDE DES VIGNES est l'une des plus grandes randonnées de l'Entre deux mers. Toutes les places ont été vendues en 2017 et cette année, le nombre de participants est limité à 1200, alors inscrivez-vous dès maintenant pour réserver votre place.

## **DESCRIPTIF**

La Ronde des Vignes est une Randonnée pédestre et VTT ouverte aux hommes et femmes, licenciés ou non, dans la limite de 1200 places disponibles.

Départ et arrivée au gymnase QUINSAC. Départs fractionnés par catégories entre 9h00 et 9h15.

Retrait des dossards le jour même à partir de 7h30 au gymnase. Possibilité de retrait le samedi 10 mars, de 15h00 à 18h00 à la cave coopérative de Quinsac.

Parcours pédestres de 12.24.31kms.

Parcours VTT de 24.31.46 kms.

Les participants non licenciés doivent s'assurer de leur aptitude médicale à une randonnée cycliste.

Tout participant non enregistré à la remise des dossards ne pourra bénéficier de la structure mise en place pour la randonnée.

L'inscription à la Ronde des Vignes vaut pour acceptation complète du présent règlement.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de non respect des consignes.

## **ASSURANCES**

Cette manifestation est couverte par les organisateurs par une police Responsabilité Civile Organisation. Chaque participant doit s'assurer personnellement pour les risques subis ou

causés et doit pouvoir justifier d'une assurance Responsabilité Civile le garantissant pour tout accident envers un tiers ou lui même.

Tout concurrent dépassé par les équipes de débalisage ne sera plus couvert par la responsabilité civile de l'organisateur.

## **RESPONSABILITES**

L'organisation dégage sa responsabilité en cas de détérioration de matériel ou d'équipements individuels pendant l'épreuve.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident, chute, pertes, vol sur les circuits et sur les parkings.

## **PARCOURS**

Des cartes détaillées des parcours sont affichées sur le site départ du gymnase de Quinsac.

Les parcours sont entièrement balisés. Chaque participant est tenu de ne pas porter atteinte à l'intégrité physique du balisage mis en place.

**La Ronde des Vignes traverse des propriétés privées ouvertes exclusivement pour cette manifestation. Ces accès ne pourront plus être réutilisés en dehors de la randonnée.**

**Tous les concurrents seront tenus de porter leurs dossards visibles sous peine de se voir interdire certains accès du parcours (Plan Vigipirate).**

Sur le parcours, des ravitaillements sont placés environ un tous les 15 km pour les VTTistes et un tous les 10 km pour les marcheurs. Un ultime ravitaillement est à l'arrivée pour tous les participants.

**Le contrôle Arrivée sera clos à 16H**

**Tous les participants (es) devront être arrivés (ées) avant 16 h pour bénéficier du ravitaillement de l'arrivée.**

## **SECURITE**

Pour les VTTistes le port du casque à coque rigide est obligatoire.

Chaque participant doit respecter le code de la route sur les portions routières.

Les participants ne sont pas prioritaires aux carrefours et sur la voie publique.

Tout abandon doit être signalé à l'organisation pour raison de sécurité, soit aux postes de ravitaillement, soit au gymnase de Quinsac.

L'organisation n'assure pas le rapatriement des personnes et des vélos en cas d'abandon quelle qu'en soit la raison.

#### **SERVICE MEDICAL :**

L'organisation se charge de prévenir les pompiers en cas de nécessité. Un dispositif prévisionnel de secours sera au départ et à chaque poste de ravitaillement.

#### **ENVIRONNEMENT**

Respecter l'environnement en général et les propriétés traversées.

Interdiction de traverser les rangs de vignes, en dehors des passages balisés.

#### **DROITS A L'IMAGE**

L'organisation se réserve le droit d'exploiter les photographies et vidéos prises lors de l'épreuve dans le but de promouvoir La Ronde des Vignes